Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

La lettre du réseau national des sports de nature

n° 104 février 2015

Les sports de nature, levier de développement du territoire montagnard

> Le point de vue de Jean-Yves Bechler, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central
> La politique de la montagne intègre les sports de nature
> Brèves du réseau

Le point de vue de...

Jean-Yves Bechler, commissaire de massif, Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central

Le Massif central est une montagne habitée, aménagée, vivante, à la fois terre de refuge et terre d'innovation. Les gens qui y vivent veulent transmettre cet héritage, inscrit dans le milieu géographique, dans les paysages qui évoquent la succession des activités humaines et révèlent la porosité toute particulière entre nature et culture dans cet espace.

La loi montagne a consacré la reconnaissance des massifs. Elle a institué une gouvernance originale qui favorise l'écodéveloppement. Entre règles particulières, crédits publics dédiés et animation d'ensemble, des résultats probants sont visibles : le Massif central regagne des habitants, les surfaces sont travaillées, les habitats remarquables et les espèces qui en dépendent prospèrent. Mais surtout, les terroirs du Massif central conservent leur identité alors que les photographies montrent leur transformation.

Pour goûter un peu de cette histoire, la ressentir et faire surgir cette émotion particulière des traces accumulées, le sport de nature est un bon viatique, composé d'effort physique, de paysage, d'éléments et de convivialité. C'est un des objectifs de nos politiques d'accueil de nouvelles populations : faire venir sur des spots grandioses, faire deviner une vie agréable, puis faire rester.

C'est pourquoi le comité de massif (élus et représentants des corps intermédiaires) a décidé de concentrer l'action touristique des programmes Massif central sur l'ingénierie territoriale et la constitution de produits touristiques pour une quinzaine de pôles de nature et une dizaine d'itinéraires, et d'y consacrer 15 % de l'ensemble de la politique de massif (20 millions d'euros sur six ans).

Ce qui est en jeu, outre l'accueil, c'est naturellement de conforter l'emploi. Les dépenses des touristes, qu'ils viennent de loin ou d'à côté, sont d'autant plus utiles que la proportion qui demeure sur place est élevée, en particulier en salaires ou bénéfices pour les entrepreneurs locaux. Dépenser plus peut-être, mais aussi différemment. Promouvoir la découverte accompagnée est une des clés de cette réorientation. Cela passe par des qualifications nouvelles pour les accompagnateurs sportifs et des prises de risque par les prestataires touristiques habituels. Cela passe aussi par la possibilité de prolonger l'activité d'une partie des accompagnateurs sportifs, hors saison. En somme, une culture de station ou d'itinéraire est à renforcer, voire souvent à initier.

Le pôle ressources national sports de nature a décidé de s'investir dans ce programme et de parier sur le Massif central. C'est une grande chance pour nous. Ses ressources, son réseau en régions et en départements, sa proposition de formation vont faciliter la tâche des élus et des professionnels, porteurs d'un projet collectif de développement. Rendre accessible l'expérience accumulée, paver le chemin administratif garant des règles communes, insuffler l'esprit sportif, veiller à la sécurité des pratiques, c'est là que le pôle est attendu.

Rendez-vous dans deux ou trois ans pour mesurer que notre réussite commune est au rendez-vous.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CREPS rhône alpes

Pôle ressources national des sports de nature - CREPS Rhône-Alpes
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc
Directeur de publication : François BEAUCHARD
prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
Crédits photographiques : PRNSN / F.Corsi-MCF / ISSN : 1958-5101

www.sportsdenature.gouv.fr

La politique de la montagne intègre les sports de nature

L'espace montagnard constitue avec l'espace littoral un des deux berceaux des sports de nature en France. 30 ans après le vote de la loi Montagne en 1985, comment les politiques publiques d'aménagement de la montagne prennent en compte et mobilisent les sports de nature ? Quelles sont les priorités fixées, les choix opérés vis-à-vis de ces activités de loisirs ?

Depuis l'adoption de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi montagne », l'État encourage un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités) et la protection des espaces naturels. Cette initiative animée par les commissaires à l'aménagement et au développement de chaque massif métropolitain (Alpes, Massif central, massif vosgien, massif jurassien, Corse et Pyrénées) et d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe et la Réunion)[1] a depuis été largement relayée par les collectivités territoriales. Avec la nouvelle compétence des régions en qualité d'autorité de gestion des fonds structurels et d'investissement européens[2] les collaborations dans ces massifs prennent une nouvelle dimension. Les programmes opérationnels interrégionaux de massif ainsi que les parties « massif » des programmes opérationnels régionaux pour la génération de programmes 2014-2020 ont vocation à être adossés aux conventions de massif, ces dernières apportant une des contreparties nationales nécessaires à la mobilisation du FEDER.

Une valorisation touristique des sports de nature clairement affirmée...

Toutes les conventions et tous les programmes opérationnels de massifs visent plus ou moins explicitement le développement touristique de leurs territoires de montagne par les sports de nature. À cet effet l'accent est tout particulièrement mis sur le renforcement de destinations touristiques avec l'objectif de « montée en gamme » de l'offre. Ainsi la structuration de « stations vallées » dans les Vosges[3], de « pôles de pleine nature » dans le Massif central ou « d'espaces valléens » dans les Alpes permettent de focaliser l'action publique sur des territoires à fort potentiel touristique endogène mais nécessitant une meilleure professionnalisation. Le contrat de destination massif des Vosges a été signé le 16 décembre 2014 par Laurent Fabius, Carole Delga et Matthias Fekl, premier du genre qui respecte une logique de massif.

On retrouve dans cette construction de destination une utilisation opportune de l'itinérance déclinée sous toutes ses formes. À titre d'exemple la convention de massif du Jura stipule que « le tourisme itinérant à pied, à ski, en raquettes, en vélo, et à cheval, particulièrement adapté à la situation de moyenne montagne sera encouragé notamment en professionnalisant les conditions d'accueil des pratiquants et en développant les équipements favorisant l'émergence d'une offre d'itinérance à l'échelle interrégionale du massif ».

Les sports de nature sont aussi invités à se diversifier au-delà du « tout neige »[4] ou de la « monoculture du ski alpin et des sports d'hiver »[5] pour assurer une offre touristique pérenne, quatre saisons. Cette pérennité s'applique ainsi aux lieux de pratique en matière de préservation environnementale et de respect des contraintes foncières et il est heureux de constater que l'inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) — dans les départements de montagne qui en sont dotés — est souvent une condition préalable aux projets de financements par les conventions et les programmes opérationnels de massif.

... au service des populations locales et notamment des jeunes

Ces stratégies de développement touristique ne sauraient s'installer durablement si elles ne concernent pas directement les populations locales. Face aux difficultés d'accès pour les jeunes aux activités en montagne, les politiques publiques sont volontaristes. Ainsi la stratégie générale des Alpes affiche la priorité accordée à « la jeunesse, dont il convient de favoriser l'accès à des loisirs et du sport en montagne, à une éducation citoyenne et à la préparation de projets de vie » (convention interrégionale du massif des Alpes), reprise par la région Rhône-Alpes qui a placé les jeunes au cœur du dispositif Montagne 2040. Plus au sud, la convention de massif des Pyrénées fait référence aux jeunes en invitant à la « reconquête de certains publics cibles ». Cette priorité donnée aux jeunes se traduit en particulier par des actions visant à relancer le tourisme social et favorisant les coopérations ville-montagne.

Coopération territoriale européenne en montagne

Les massifs montagneux sont pour la plupart sur des territoires transfrontaliers. La coopération transfrontalière y est indispensable. Le POCTEFA (Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne France Andorre) a par exemple permis de soutenir le Projet Res'Pir dont la démarche de qualité pour un tourisme actif durable dans l'espace pyrénéen transfrontalier a largement profité au développement des sports de nature. La formation et l'emploi sont des thématiques au cœur des projets de coopération transfrontalière, le projet Pirefop (Pyrénées Formation Professionnelle) vise à renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités des formations professionnelles de la France et de l'Espagne avec, entre autres, une action sur le métier de la randonnée. De son côté, la Convention alpine reconnaît que « la fonction récréative de la montagne est d'une importance croissante pour les hommes ».

Lorsque le programme Espace Alpin 2014-2020 entend soutenir des actions qui visent à « stimuler, tester et mettre en place la négociation, la médiation, la participation et les modèles de résolution de conflits dans le contexte du tourisme, de la culture et des besoins locaux, et les aspirations et la croissance économique dans le contexte du patrimoine culturel et naturel » on imagine assez bien que la gestion concertée des sports de nature y prenne toute sa place et contribue à l'émergence du scénario « Atout montagne » promu par la démarche Montagne 2040.

1. Art. 5 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne
2. Les sports de nature dans la stratégie Europe 2020. - Lettre du réseau national des sports de nature, janvier 2015
3. Convention de massif des Vosges, mesure 2.3 : Mettre en œuvre de nouvelles formes d'organisation territoriale de l'économie touristique quatre saisons.
4. Convention de massif du Jura, axe III . 1 - Adapter l'offre d'activités touristiques au changement climatique en développant l'itinérance et les sports de nature durables dans une dynamique « 4 saisons »
5. Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), mesure 2.4 : Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire

Pour en savoir plus

- Contacter Thierry Bedos (PRNSN)
- Montagne 2040, nouveaux temps, nouveaux défis. Restitution de la démarche de concertation, janvier 2012 - juin 2013

Témoignage : Michael Barthelme, directeur du Syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc

Grâce au bike park, l'exploitant des remontées mécaniques a pu créer deux emplois (entretien des parcours) et mettre en place une activité de location de VTT.

L'expérience du mois Diversification économique de la station du Lac Blanc par le VTT

Structure porteuse du projet : Syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc

Enjeu : Développement des territoires

Échelle territoriale : Régionale

Résumé : La station du Lac Blanc s'est inscrite depuis 2005 dans un vaste programme de restructuration et d'aménagement destiné à moderniser ses infrastructures et à en faire une station attractive en toute saison, en jouant la complémentarité entre les activités d'hiver et d'été.

Après une première tranche destinée à la partie hiver qui a permis entre autres l'implantation d'un snowpark et d'un télésiège six places débrayable, le volet « été 2007 » a été consacré à la réalisation d'un bike park. Celui-ci a connu rapidement un vif succès. Depuis cinq ans il occupe le podium des bike parks français.

Reconnue comme une destination à part entière, pour les pratiques alternatives du VTT comme la descente, ou le freeride, le Lac Blanc est désormais identifié comme un site de compétition pour les pratiquants les plus aguerris.

La station a accueilli en 2012 plus de 27 000 vététistes venant de tous horizons, Allemagne (5 % de la clientèle en 2008, 20 % en 2009 et 25 % de la clientèle de 2010), Australie, Nouvelle Zélande, Belgique, Suisse, représentant plus de 210 000 remontées !

Après le volet descente/freeride et freestyle, la station va s'engager en 2015 dans le développement des pratiques du cross-country et de l'enduro.

Ce travail s'inscrit dans une réflexion globale de développement de l'offre VTT sur le territoire avec le même objectif de diversification de l'offre pour favoriser les retombées économiques.

Quels ont été les effets de la création du bike park sur l'économie de votre territoire ?

La création du bike park a permis une exploitation estivale des remontées mécaniques, créant de fait une activité supplémentaire sur notre site. Par ailleurs, grâce au bike park, l'exploitant des remontées mécaniques a pu créer deux emplois (entretien des parcours) et mettre en place une activité de location de VTT avec un parc qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de vélos. Le Syndicat mixte a également pu pérenniser des emplois puisque les pisteurs employés jusque-là uniquement sur la période hivernale sont désormais en activité à l'année. Par ailleurs deux moniteurs de VTT travaillent régulièrement sur le site en encadrement de groupes ou d'individuels. Le bilan est donc très positif avec des retombées qui touchent la station en général, mais aussi les hébergeurs/restaurateurs des villages situés à proximité du site.

Avez-vous été en relation avec le commissariat de massif pour la réalisation de ce bike park et êtes-vous en relation pour les futurs projets de développement ?

Pour la création du bike park, nous avons bénéficié d'un accompagnement du commissariat de massif pour le montage des dossiers de financements, notamment pour bénéficier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Pour la nouvelle phase de développement, nous avons bénéficié de crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) en 2014. Notre territoire a par ailleurs été associé aux travaux menés par le commissariat de massif sur le contrat de destination.

Comment avez-vous procédé pour imaginer et développer les aménagements du bike park. Avez-vous bénéficié de conseils ?

À l'origine du projet nous avons contacté les pratiquants libres qui avaient développé des pistes plus ou moins officielles ou sauvages dans le secteur de la vallée et nous les avons associés à la réalisation de nos aménagements. Nous avons également utilisé les compétences de nos pisteurs « hiver » pour transférer les principes d'aménagement, de signalétique, d'information sur ce projet « été ». Nous avons eu peu de relations avec les fédérations sportives. La mise en place de la norme Pistes de descente VTT - Aménagement (NF S52-110 avril 2013) n'a pas vraiment eu d'incidence pour nous car nous avions déjà eu toute la réflexion préconisée en amont. Sur le plan environnemental nous avons bénéficié d'un accompagnement appréciable de l'Office national des forêts qui nous a conseillé pour que le tracé de nos pistes n'impacte pas les milieux les plus fragiles.

Selon vous quelles sont les principales clefs de ce succès et quels conseils donneriez-vous à des stations qui souhaiteraient diversifier leur offre traditionnelle ?

Il y a différents facteurs qui ont conduit aux succès que connaît aujourd'hui le bike park. Tout d'abord les tracés qui sont très ludiques sans être forcément trop difficiles. Chez nous les débutants comme les compétiteurs peuvent prendre du plaisir en VTT contrairement à certaines stations qui ont peut-être trop misé sur un niveau technique élevé qui repousse des pratiquants. Nous avons également aménagé nos pistes pour coller aux attentes des pratiquants en favorisant par exemple un temps maximum de descente par rapport au temps de remontée. Par ailleurs chaque année nous proposons des évolutions ou des améliorations afin de fidéliser notre clientèle. Notre situation géographique est également un atout car nous bénéficions d'un quasi-monopole dans le quart nord-est de la France, et nous attirons également de nombreux pratiquants belges, allemands et suisses.

Enfin, je crois que l'état d'esprit général plaît aux pratiquants avec une ambiance très sympathique et un état d'esprit très ouvert. Nous tolérons par exemple le bivouac sur les parkings à proximité du site.

ENOS* Experiences

Consulter / Partager cette expérience

Découvrez d'autres expériences

*European Network of Outdoor Sports

ACTUS

Massif central : l'appel à projets Pôles de pleine nature est lancé

Cet appel à projets doit permettre de faire du Massif central une destination touristique et sportive reconnue. Il sera cofinancé à la fois dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) Massif central (Fonds Européen de Développement Régional, FEDER) et de la Convention de massif (régions, État, départements). L'appel à projets est ouvert aux territoires déjà structurés en pôles autour de la valorisation de leur potentiel en matière d'activités et sports de pleine nature ainsi qu'aux pôles en émergence. Il a vocation à soutenir le développement d'une quinzaine de pôles sur toute la durée de la programmation. La date limite de réception des dossiers est le 1er avril 2015. Une deuxième vague de sélection sera organisée en 2016.

www.gip-massif-central.org

Mettre en place un projet éducatif territorial

Maire, élu, président d'établissement public de coopération intercommunale ou responsable administratif d'une commune ou d'une intercommunalité : des informations pratiques et des ressources sont mises à votre disposition pour vous aider dans la construction de votre Projet Éducatif Territorial (PEDT). Le PEDT formalise une démarche permettant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

pedt.education.gouv.fr

Mesures sur l'éducation à l'environnement et au développement durable

Cette démarche conjointe des ministères de l'Écologie et de l'Éducation nationale part du postulat suivant : « Donner les moyens aux enfants et aux adultes autour d'eux d'apprendre à respecter l'environnement, c'est leur apprendre à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres ». Une mesure retiendra particulièrement l'attention des acteurs des sports de nature : « Les sorties scolaires dans la nature seront encouragées dans chaque école et chaque établissement. Un groupe de travail sur les sorties scolaires vient de débuter au sein du ministère de l'Éducation nationale pour identifier les leviers permettant de développer ces sorties. Pour développer ces sorties, le gouvernement s'appuiera sur les actions des établissements dépendant notamment du ministère de l'Écologie (Office national des forêts, Conservatoire du littoral, dix parcs nationaux, Muséum national d'histoire naturelle etc.), les cinquante-et-un parcs naturels régionaux et les associations qui accompagnent un très grand nombre de sorties nature.

www.education.gouv.fr

Le Limousin se dote d'une charte de développement des sports de nature

Favoriser les pratiques sportives, éducatives et de loisirs tout en accompagnant les sports de nature en tant qu'activité économique et moyen d'aménagement, dans une logique d'aide aux équipements, tel est l'objectif de la charte de développement des sports de nature en Limousin 2014-2020, votée le 19 décembre dernier à la Région.

Cette charte commune et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés doit contribuer à l'émergence d'un réseau de pôles sport de nature dans le cadre de projets de territoire favorisant les pratiques sportives, éducatives et de loisirs.

Contact : Jean-Hugues Aeschimann, Service sport et développement des loisirs sportifs, Conseil régional du Limousin.

Nouvelle recrue au PRNSN

Marion Laurent a rejoint notre équipe et nous avons le plaisir de lui souhaiter la bienvenue ! Elle vient renforcer le service observation du PRNSN, en particulier sur la conduite d'études de l'emploi des éducateurs sportifs. Titulaire d'un master Stratégies économiques du sport et du tourisme et d'un brevet fédéral d'accompagnateur en tourisme équestre, forte d'expériences variées (réalisation d'études d'impacts économiques et sociaux d'évènements, encadrement d'activités équestres...), dynamique et sportive de nature, sa collaboration aux travaux du réseau sera sans nul doute fructueuse.

Kiosque

Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche

Cette enquête métier - à laquelle près de 40 % des moniteurs-guides de pêche déclarés ont répondu - met en lumière les caractéristiques particulières d'une filière professionnelle récemment constituée et pleine de vitalité. Gageons que les résultats de ce travail d'observation contribueront à orienter et asseoir le développement de cette filière professionnelle.

www.sportsdenature.gouv.fr

Campagne pour que la montagne reste un plaisir

Chaque année, plus de 40 000 interventions des services de secours sont recensées sur les domaines skiables. Ce chiffre légitime pleinement la mise en place d'une campagne nationale de sensibilisation des pratiquants, qui vient renforcer les nombreuses initiatives de qualité lancées par les stations pour rappeler les règles de bonne conduite sur les domaines skiables. Outils de communication et autres supports pédagogiques sont à découvrir sur le site Prévention hiver.

preventionhiver.sports.gouv.fr

Fréquentation des grands itinéraires cyclables français en 2013

Les Départements & Régions cyclables, facilitateurs de mobilité à vélo, ont présenté fin 2014 « la première étude de fréquentation nationale sur les grands axes cyclables français. Cette publication constitue le point de départ de l'observation de la fréquentation vélo à l'échelle nationale. Les premiers résultats confirment une forte utilisation de loisir et de tourisme dans les milieux périurbains, ruraux et littoraux et une utilisation alternant utilitaire et loisir ou tourisme pour les milieux urbains ».

departements-regions-cyclables.org

À venir

19 - 22 mars 2015
Initiatives océanes

Partout en France.

www.oceaninitiatives.org

19 - 21 mai 2015, CREPS des Pays de la Loire (Nantes)
Rôle éducatif des activités physiques et sportives

Les sports de nature et le plein air comme vecteurs éducatifs.
Stage inscrit au plan national de formation

www.sportsdenature.gouv.fr

Proposez une actualité ! Abonnez-vous à la lettre !

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre » sur www.sportsdenature.gouv.fr